

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 21 août 2025 à 18 h 30, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : Chantal Giroux, conseillère, Pascal Houle, conseiller, Raymonde Côté, conseillère; formant quorum sous la présidence de la mairesse Luce Daneau.

Absence(s) : Guy Leroux, conseiller, José Thivierge, conseiller, Pierre Côté, conseiller.

Est également présent : Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse mentionne aux citoyens présents que la séance est enregistrée et sera publiée sur notre site internet.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 18 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2025-08-269

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

IL EST PROPOSÉ :

- d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. *Ouverture*

1.1 Ouverture de la séance

2. *Ordre du jour*

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. *Première période de questions*

3.1 Aucun

4. *Administration*

4.1 Aucun

5. *Sécurité publique*

5.1 Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique - Saint-Nazaire-d'Acton

5.2 Autorisation de signature - Transaction et quittance

5.3 Autorisation de signature - Addenda à l'entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie

6. *Transport*

6.1 Aucun

7. *Hygiène du milieu*

8. *Santé et bien-être*

8.1 Aucun

9. *Aménagement, urbanisme et développement*

9.1 Aucun

10. *Loisirs et culture*

10.1 Aucun

11. *Autres sujets*

11.1 Aucun

- 12.** **Correspondances**
12.1 Aucun
- 13.** **Deuxième période de questions**
13.1 Période de questions
- 14.** **Levée**
14.1 Levée de la séance
Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2025-08-270** **5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FORCE DE FRAPPE AU MOYEN DE L'ENTRAIDE AUTOMATIQUE - SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**
- Attendu que les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) permettent aux Parties de conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, dont la sécurité incendie;
- Attendu qu'aux termes de l'*Entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique*, ci-après « *Entente force de frappe* », les Parties entendent demeurer propriétaires de tous leurs biens meubles et immeubles respectifs;
- Attendu l'*Entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie* intervenue le 26 avril 2023 entre la Municipalité de Wickham et la Ville de Drummondville;
- Attendu l'*Addenda à l'Entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie*;
- Attendu la *Transaction et quittance* à intervenir entre Wickham, la Ville de Drummondville et les Entrepreneurs dans le cadre de l'instance;
- Attendu qu'en marge de ces ententes, Wickham désire convenir avec la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton d'une entente visant à assurer une force de frappe supplémentaire de proximité;
- Attendu que Wickham entend, par la voie de l'*Entente force de frappe*, favoriser l'embauche de huit (8) effectifs pompiers résidant et/ou travaillant à Wickham;
- Attendu que la *Transaction et quittance* précitée prévoit que les Entrepreneurs assument les coûts découlant de l'*Entente force de frappe*;
- Attendu que les Parties s'engagent à collaborer et à participer activement à la mise en œuvre l'*Entente force de frappe*;

IL EST PROPOSÉ :

- d'approuver l'*Entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique*;
- d'autoriser Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière et Luce Daneau, mairesse, à signer l'entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique entre la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, la Municipalité de Wickham et les entrepreneurs, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2025-08-271 **5.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE**

Attendu la décision de la Municipalité de Wickham de confier à la Ville de Drummondville la gestion de son service incendie et plus généralement, de déléguer à cette dernière sa compétence en matière de sécurité incendie, laquelle décision est colligée à même la résolution portant le numéro 2023-03-096 adoptée lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 13 mars 2023;

Attendu l'*Entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie* intervenue entre la Municipalité de Wickham et la Ville de Drummondville le 26 avril 2023;

Attendu la *Demande introductory d'instance en contrôle judiciaire et en dommages* introduite par les Demandeurs devant la Cour supérieure;

Attendu la volonté des parties de mettre fin à ce litige et de convenir d'un règlement mutuellement satisfaisant aux fins d'éviter les frais de plus amples contestations;

Attendu qu'il est important pour la Municipalité de Wickham et la Ville de Drummondville que la *Transaction et quittance*, tout comme l'*Entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique*, n'implique aucun coût additionnel de leur part, la Municipalité de Wickham et la Ville de Drummondville en faisant expressément une condition essentielle à leur consentement;

Attendu que la Municipalité de Wickham et les Demandeurs croient pertinent de favoriser l'embauche par le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton de personnes travaillant et/ou résidant sur le territoire de la Municipalité de Wickham aux fins d'optimiser la force de frappe;

Attendu que les Demandeurs ont pris connaissance de l'*Entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique* à intervenir entre la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton et la Municipalité de Wickham;

Attendu que les Demandeurs sont disposés à assumer les coûts financiers découlant de l'*Entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique* et de l'*Addenda à l'Entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie* aux fins d'inciter la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton à apporter son aide à la Municipalité de Wickham;

Attendu que la *Transaction et quittance* ne comporte aucune forme de donation, chacune des parties à la *Transaction et quittance* reconnaissant que les sommes ici transigées le sont moyennant une juste contrepartie et pour une considération ne relevant pas d'une quelconque libéralité;

Attendu que les parties ont convenu du contenu de la *Transaction et quittance* et que la Municipalité de Wickham souhaite que la signature officielle de cette *Transaction et quittance* par les parties soit réalisée, **au plus tard le 31 août 2025**, afin d'en permettre la mise en œuvre dans les meilleurs délais;

IL EST PROPOSÉ :

- d'approuver la *Transaction et quittance* entre la Ville de Drummondville, la Municipalité de Wickham et les demandeurs;
- d'autoriser Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière et Luce Daneau, mairesse, à signer la *Transaction et quittance* entre la Ville de Drummondville, la Municipalité de Wickham et les demandeurs, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2025-08-272

5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION COMPLÈTE EN MATIÈRE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Attendu la décision de la Municipalité de Wickham de confier à la Ville de Drummondville la gestion de son service incendie et, plus généralement, de déléguer à cette dernière sa compétence en matière de sécurité incendie, laquelle décision est colligée à même la résolution portant le numéro 2023-03-096 adoptée lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 13 mars 2023;

Attendu l'*Entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie* intervenue entre la Municipalité de Wickham et la Ville de Drummondville en date du 26 avril 2023;

Attendu le dépôt d'une *Demande introductory d'instance en contrôle judiciaire et en dommages* devant la Cour supérieure;

Attendu la volonté commune des parties de mettre fin au litige et de convenir d'un règlement mutuellement satisfaisant, afin d'éviter les frais et les délais liés à une contestation prolongée;

Attendu que la Ville de Drummondville a pris connaissance de l'*Entente de force de frappe à intervenir entre la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton et la Municipalité de Wickham*;

Attendu qu'en vertu de cette *Entente de force de frappe*, la Municipalité de Wickham prévoit notamment mettre son matériel roulant à la disposition de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, ce qui nécessite des ajustements à l'*Entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie*, par le biais d'un addenda;

Attendu que les parties ont convenu du contenu de l'*Addenda à l'entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie*, et qu'il est souhaité que la signature officielle de cet addenda par les parties intervienne au plus tard le 31 août 2025, afin d'en permettre la mise en œuvre dans les meilleurs délais;

IL EST PROPOSÉ :

- d'approuver l'addenda à l'entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie;
- d'autoriser Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière et Luce Daneau, mairesse, à signer l'*Addenda à l'entente de délégation complète en matière de service de sécurité incendie* intervenue le 26 avril 2023 entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Wickham, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cet addenda.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. TRANSPORT

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AUTRES SUJETS

12. CORRESPONDANCES

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées.

14. LEVÉE

2025-08-273

14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ :

- que la présente séance soit levée à 18 h 53.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Luce Daneau
Mairesse

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luce Daneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luce Daneau
Mairesse

Ce document est une version administrative seulement. Les signatures officielles de ce document se retrouvent sur l'original de celui-ci.